

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 91059

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation très difficile vécue par les personnes atteintes d'autisme et leurs proches. Selon la Haute autorité de santé, au moins 430 000 personnes seraient affectées par ce handicap et 6 000 à 8 000 nouveaux cas seraient détectés chaque année. Nous voyons donc bien la nécessité de faire reconnaître l'autisme comme handicap spécifique, permettant que soient appliquées des stratégies éducatives tout aussi spécifiques susceptibles de réduire les difficultés cognitives et comportementales des personnes autistes et de favoriser leur épanouissement en milieu ordinaire avec une véritable perspective de vie. Cette absence quasi systématique de stratégies éducatives plus ciblées est due en partie au fait que le diagnostic de l'autisme reste trop tardif et souvent erroné, conduisant malheureusement parfois les enfants à développer des comportements inadaptés, qui accentuent leurs difficultés sociales. Le constat est le même pour les adultes concernés par ce handicap alors que des stratégies éducatives adaptées peuvent être mises en place à tout âge. Il s'agit là d'une exigence à la fois éthique, sociale et de santé publique. C'est pourquoi, pour continuer et renforcer ce long travail de sensibilisation autour de l'autisme et permettre que les moyens nécessaires à sa prise en charge soit débloqués, il apparaît indispensable que ce handicap soit reconnu comme grande cause nationale pour 2011. Elle lui demande donc son avis sur ce sujet essentiel.

Texte de la réponse

Le choix du thème de « grande cause nationale » ou de « campagne d'intérêt général » ressort de la décision du Premier ministre. Pour l'année 2011, le Premier ministre a attribué, mardi 23 novembre 2010, le label de « grande cause nationale » au collectif d'associations « Pas de solitude dans une France fraternelle », constitué autour de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce label permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et souhaitant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques.

Données clés

Auteur: Mme Dominique Orliac

Circonscription: Lot (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91059

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11347 **Réponse publiée le :** 11 janvier 2011, page 335